



Services Sumex

Service et application (Sumex) de gestion des factures de prestations individuelles AVS/AI et de gestion du registre des bénéficiaires et des décisions de prestations individuelles AVS/AI.

L'application Sumex permet la consultation, la validation et le contrôle des factures pour des prestations aux assurés AVS/AI sur la base des lois fédérales sur l'assurance-invalidité (LAI) et sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS).

Utilisation possible

L'application permet de :

- Consulter les factures de prestations individuelles AVS/AI, reçues sous forme électronique (via les flux de transfert en provenance de LTS Medidata ou de Swisscom H-Net) ou papier, au travers d'une interface applicative
- Valider ou rejeter, en ligne, les factures reçues
- Contrôler que les factures soient conformes aux conventions tarifaires dans le domaine AVS/AI, et effectuer le paiement des prestations
- Consulter le registre des décisions relatives à la prise en charge des prestations AVS/AI

Variantes possibles

Application client lourd Sumex :

- Mise à disposition du logiciel (y compris l'interface graphique) à installer directement sur l'infrastructure des Offices AI. Elle nécessite l'utilisation d'un client VPN (FortiClient) permettant l'accès au serveur Sumex.

L'interface graphique Utilisateur :

- Onglet « Décision » de Telezas

Telezas est le portail Web de la CdC à destination des organes d'exécution du premier pilier ayant accès aux registres centraux tenus par la CdC (conformément aux dispositions légales). L'onglet « Décisions » de Telezas est spécifiquement destiné à la consultation du registre des décisions relatives à la prise en charge des prestations AVS/AI.

Les échanges d'annonces XML via l'application Trax :

- Décisions AI

Les décisions AI sont livrées périodiquement sous forme d'annonce XML (ARC-72) et stockées, après validation, dans le registre des décisions.



Ayants droit

- L'accès à l'application Sumex et à l'interface Telezas (Onglet « Décisions ») sont réservés à l'usage des collaborateurs des Offices AI responsables du traitement des factures de prestations AVS/AI.

Conditions d'utilisation

- Sumex est dédié à un traitement **unitaire** des factures uniquement. La recherche ou le traitement par requête de masse ne sont pas autorisés. L'application cliente ne doit donc pas être utilisée à des fins statistiques.
- Sumex et Telezas ne peuvent être utilisés **que par des opérateurs humains**. La programmation de robot ou de requête pour effectuer des consultations automatisées des données dans Sumex ou Telezas n'est pas autorisée (par exemple, pour effectuer un monitoring de l'application).
- Le non-respect des conditions d'utilisation peut entraîner la suspension temporaire de l'accès au service.

Prérequis techniques

Sumex :

- L'application Sumex peut être installée sur un ordinateur avec un système d'exploitation Windows et connecté à internet.
- Pour y accéder, il est nécessaire de disposer
 - D'un compte d'accès « Carrier Access » (service standard de l'OFIT)
 - D'un compte d'accès Sumex personnel et non transmissible

Onglet « Décisions » dans Telezas :

- Telezas est une application Web. Pour y accéder, il est nécessaire de disposer d'un accès personnel et non transmissible, conformément aux [directives sur la sécurité des applications communes \(SAC\) dans les domaines de l'AVS/AI/APG/PC/AFA/AF](#) ainsi que d'un token, qui est géré par le Registration Identification Officer RIO défini au sein de son organisation.
- Telezas est supporté avec les versions récentes des navigateurs Microsoft Edge Chromium, Mozilla Firefox ou Google Chrome.
- Les annonces de décisions AI s'effectuent via l'application Trax qui requiert un accès sécurisé aux serveurs de la CdC (SFTP).
- Le protocole de sécurisation des échanges par réseau informatique Internet (TLS) utilisé doit être au minimum en version 1.2

Spécifications techniques

- Les spécifications techniques des annonces XML sont disponibles sur le site de l'OFAS relatif à l'application des assurances sociales.

Délimitations

- Les frais qui découlent de l'intégration de ce service dans le système d'information du demandeur, ainsi que son exploitation sont à sa charge.
- L'accessibilité et le fonctionnement du service ne peuvent être garantis si les conditions d'utilisation, les prérequis techniques ainsi que les spécifications techniques ne sont pas respectés.

Niveau de service de la prestation

Niveaux de service

La prestation est assortie des paramètres de niveaux de service suivant*:

Niveau de Service	Période de service	Période d'assistance	Fenêtre de maintenance	Engagement annuel de disponibilité
Bronze	du lundi au vendredi de 7h à 18h	du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h	Mercredi soir et dimanche	94%

*Vous trouverez des informations sur les différents éléments des niveaux de service et leurs paramètres sur le site internet de la CdC, section Partenaires et Institutions > Prestations Centralisées > Standard des niveaux de service des prestations.

Le niveau de service est calculé sur la base de la disponibilité des éléments suivants : l'application Sumex.

Exploitation du service

Monitoring

Prestations d'exploitation proactives

- Le bon fonctionnement est surveillé de manière proactive pendant les heures de service définies.
- En dehors des heures de services, l'accès à l'application n'est pas garanti.

Fenêtre de maintenance

- Sauf exception (par exemple en cas d'incident de sécurité), les correctifs sont installés pendant les fenêtres de maintenance définies.

Change management

- Les mises à jour sont annoncées sur le [Site Sharepoint PPI](#) (accès requis) et par email aux utilisateurs.
- Avant d'utiliser productivement une nouvelle release du service, la CdC peut exiger une nouvelle validation du fonctionnement et de l'utilisation conformes du service dans l'environnement de test mis à disposition.

Accès

Pour nous soumettre vos demandes d'accès et leur gestion, voir le chapitre Assistance.

Interfaces graphiques



Client lourd Sumex :

- L'accès à Sumex nécessite un compte utilisateur et un mot de passe.

Telezas :

- L'accès à Telezas nécessite un token, géré par le Registration Identification Officer RIO défini au sein de votre organisation.
- La CdC gère (octroie, modifie, résilie) ensuite l'accès à l'onglet « Décisions » de Telezas
- Les utilisateurs peuvent renouveler eux-mêmes leur mot de passe à partir de la page de connexion au service après avoir choisi la méthode d'authentification OTP-Login.

Plateforme d'échange de fichiers

- Les échanges de fichiers utilisent le protocole sftp et nécessitent que le bénéficiaire fournisse à la CdC une clé publique afin de sécuriser les échanges.

Assistance et Contacts

Pour soumettre toute requête ou incident liés à ce service :

- Nous vous demandons de **privilégier** les outils mis à disposition sur le site internet de la CdC, dans la section Partenaires et Institutions -> Prestations Centralisées.
Vos demandes seront alors prises en charge par les services compétents.
- Vous pouvez également nous joindre durant les heures d'assistance :
 - o Pour le suivi des dossiers métier (cas d'espèce, processus d'affaires...) au FR 058 467 35 62 / DE 058 467 35 61 / IT 058 467 35 63.
 - o Pour la gestion des accès, le support technique ou toute autre demande au 058 467 91 88.

Toute demande est prise en charge dans un délai de 2 heures, durant les heures d'assistance définies.

Communication

La communication envers les ayants droit s'articule autour des axes suivants pour les informations d'exploitation :

- [Site Sharepoint PPI](#) (accès requis)
- Emails aux utilisateurs

Sécurité Informatique

- Documenté dans les CG.

Continuité de Service

Selon le BIA (Business Impact Analysis) de la CdC établi en octobre 2024 :



- ☒ est partie intégrante des plans de Continuité de Service
☐ n'est pas partie intégrante des plans de Continuité de Service

Organisation et Responsabilités

Organisation

- L'organisation est décrite dans la circulaire CPPI.

Responsabilités

- La CdC est responsable du traitement des factures via la circulaire CPPI et l'article de loi 66b LAI.
- Elle est aussi responsable de la mise à disposition de l'application Sumex.

Aspects légaux

Respect de la protection des données

- Aucune obligation spécifique autre que celles décrites dans les conditions générales.

Autres obligations

- Aucune autre obligation que celles décrites dans les conditions générales.